

GARANTIE DE PORTES ET/OU FENÊTRES EN BOIS MASSIF

MENUISERIE DELISLE (1988) INC . garantie leurs portes et/ou fenêtres à condition que les directives suivantes soient observées.

Cette garantie est valide pour une période d'un an, après la date de livraison, sauf dans le cas de portes et ou fenêtres de bois ouvrant par l'extérieur. Dans ce cas, aucune garantie n'est offerte.

- ❑ Une porte et/ou une fenêtre ne doit pas être affaiblie par le coupage.
- ❑ Une porte et/ou une fenêtre ne doit pas être pendue dans un endroit humide, un édifice où le plâtre est trop frais.
- ❑ Une porte et/ou une fenêtre ne doit pas être entreposée près d'un radiateur ou d'une bouche d'air chaud.
- ❑ La surface entière y compris les bouts et les côtés doivent recevoir un préservatif ou une sous-couche appliquée des 2 côtés à la fois.
- ❑ Notre responsabilité se limite seulement au remplacement de la porte. L'installation, la peinture ou le vernissage sont à la charge du client ou selon les termes du contrat signé entre les parties.
- ❑ Un gauchissement ne dépassant pas 1/2" ainsi qu'une variation de couleur dans le bois ne sont pas considérés comme des défauts.
- ❑ Pour aider l'expansion des panneaux et empêcher le craquement de ceux-ci, il est recommandé de pratiquer une incision à la jonction des montants et des traverses, à l'aide d'une fine lame, lorsqu'il y a une couche de vernis ou de peinture.
- ❑ Les fissures et le craquement des panneaux d'une porte en bois massif qui pourraient survenir après l'installation sont hors de notre contrôle et ne font pas partie de la garantie.
- ❑ La résine qui peut ressortir après la fabrication est également hors de notre contrôle et ne fait pas partie de la garantie.
- ❑ Lorsqu'une porte et/ou une fenêtre vous est livrée peinte, l'apparition des nœuds après un certain temps ne fait pas partie de la garantie.
- ❑ Les portes et fenêtres en bois sont garanties contre toute perte d'étanchéité et autres défauts dans des conditions normales d'utilisation pour une période d'un an à compter de la date d'installation.
- ❑ L'agencement de couleur du bois, des portes et/ou fenêtres de bois franc à vernir ne fait pas partie de la garantie.
- ❑ Une porte et/ou une fenêtre avec astragale et verrou : aucune garantie contre l'infiltration d'air et d'eau.

INSTALLATION DES PORTES ET FENETRES

Tous nos produits devraient être manipulés avec soin, et s'ils doivent être entreposés avant l'installation, choisissez un endroit propre et sec.

Avant d'installer, assurez-vous que l'ouverture brute sera plus grande d'au moins 3/4 po (19mm) sur la largeur et sur la hauteur.

Les portes et/ou fenêtres doivent être centrées dans l'ouverture, bien d'équerre et de niveau. Le tout est automatiquement d'équerre si les deux diagonales sont identiques. Utilisez des cales (bardeaux de cèdre) pour bien fixer ; installez-en de chaque côté du cadre, sous le seuil et surtout en dessous de chaque meneau, s'il y a lieu. Ensuite, avant de visser définitivement, assurez-vous du bon fonctionnement des parties ouvrantes. Il ne reste plus qu'à isoler le tout ; assurez-vous de ne pas faire courber le cadre en isolant le pourtour.

On ne devrait pas s'attendre à ce que les portes et/ou fenêtres portent une charge autre que leur propre masse dans l'installation finale.

Client

Menuiserie Delisle inc.